

Les maires, encore loin de la diversité sociale et de la parité

Insee Analyses Bourgogne-Franche-Comté • n° 133 • Février 2026



En Bourgogne-Franche-Comté, 3 671 personnes exercent la fonction de maire en 2025. Neuf sur dix sont à la tête de communes de moins de 1 000 habitants. Après cinq ans de mandat, 10 % des élus de 2020 ont été remplacés, pour cause de démission ou de décès. Le mandat, exigeant et polyvalent, attire surtout des personnes d'âge mûr et souvent retraitées, des cadres et des agriculteurs.

Un maire sur cinq est une femme. Malgré les lois de parité, les femmes accèdent toujours difficilement à la fonction, même si elles sont désormais plus présentes au sein des conseils municipaux. Plus jeunes et de catégories socio-professionnelles diversifiées, les conseillers municipaux reflètent davantage la diversité de la population locale.

Tous les six ans, les élections municipales redessinent le paysage politique local. En mai 2025, les communes de Bourgogne-Franche-Comté sont administrées par 3 671 maires sous le contrôle des conseils municipaux, soit 13 maires pour 10 000 habitants. C'est le plus fort taux parmi les régions françaises. La Corse et Grand Est complètent le podium avec respectivement 10 et 9 maires pour 10 000 habitants. Cela est directement lié au caractère très rural de la Bourgogne-Franche-Comté où les espaces peu denses structurent le paysage communal. La région se distingue ainsi par la prédominance de ses petites communes. 86 % des maires de la région administrent une commune

de moins de 1 000 habitants ► **figure 1**, une proportion 15 points au-dessus de la moyenne de France métropolitaine. Et 71 % des maires dirigent une commune de moins de 500 habitants. Acteurs essentiels de la vie locale, les maires sont des représentants locaux élus : ils incarnent l'autorité publique tout en assumant la gestion communale. Leurs fonctions ont profondément évolué, marquées par une gestion technique et juridique croissante, une responsabilité personnelle accrue et une disponibilité permanente face à des citoyens exigeants. Dans ce contexte, les démissions sont en hausse et une crise des vocations augmente la difficulté de trouver un successeur.

En cinq ans, 7 % des maires ont démissionné de leur mandat

En mai 2025, soit cinq ans après les élections municipales de 2020, la majorité des maires, initialement élus, sont toujours en exercice. Près des deux tiers ont été désignés dès l'issue du premier tour, tandis que le quart l'a été suite au second tour, repoussé trois mois plus tard pour cause de pandémie de Covid-19. Un maire sur dix a accédé à la fonction suite à la vacance du poste. Dans les deux tiers des cas, la cause de cette vacance est la démission ► **source**. Celle-ci concerne 7 % des communes de Bourgogne-Franche-Comté qui figurent parmi les régions un peu plus affectées, avec Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie, davantage qu'au niveau national (6 %). Les démissions de maires sont plus élevées en Saône-et-Loire, dans le Doubs et le Territoire de Belfort où elles touchent plus de 8 % des édiles. À l'échelle nationale, les démissions sont en augmentation et culminent à mi-mandat. Les raisons invoquées sont multiples et témoignent de la complexité croissante du rôle d'élu local : 31 % relèvent de tensions politiques ou relationnelles locales, 18 % sont liées à des problèmes de santé et 14 % s'inscrivent dans des passations de pouvoir anticipées. Les décès de maires dans l'exercice de leurs fonctions, bien que plus rares, contribuent également à la vacance du poste : ils affectent 2,0 % des communes de la région, part légèrement supérieure

► 1. Quelques caractéristiques des maires de la région, par taille de commune

Taille de la commune	Nombre de maires	Part de femmes (en %)	Part de maires de moins de 45 ans	Part de maires de 60 ans ou plus	Changement en cours de mandat (en %)
			(en %)	(en %)	
Moins de 500 habitants	2 601	21	6	66	10
Entre 500 et 1 000 habitants	555	18	5	68	8
Entre 1 000 et 3 500 habitants	409	22	4	66	12
Entre 3 500 et 10 000 habitants	83	29	7	55	11
Plus de 10 000 habitants	23	17	17	52	9
Bourgogne-Franche-Comté	3 671	21	6	66	10
France métropolitaine	34 679	21	5	66	9

Sources : Insee, recensement de la population 2022 ; Ministère de l'Intérieur, RNE mai 2025.

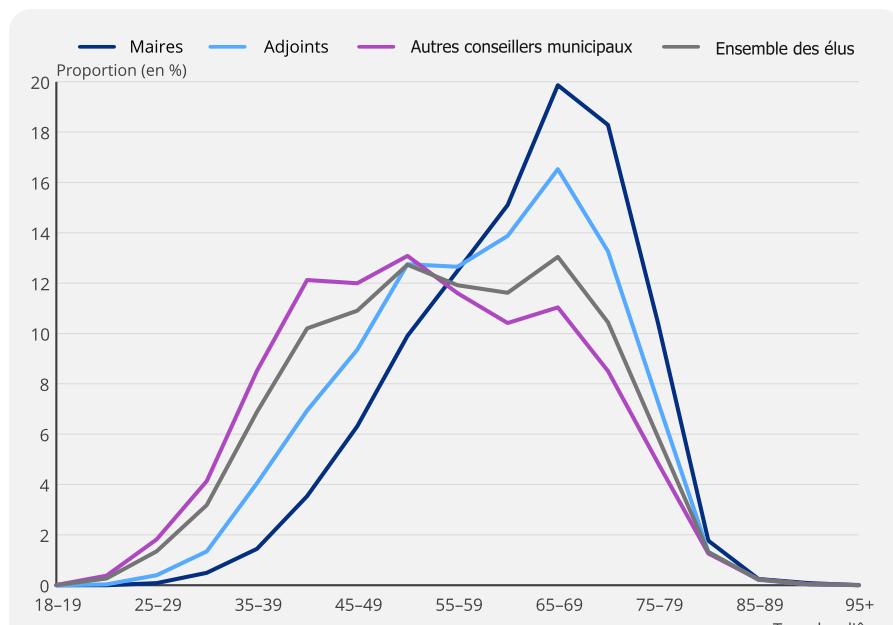
à la moyenne nationale (1,8 %). Les départements les plus concernés de la région sont ceux de la Nièvre et de la Haute-Saône (2,6 %) tandis que l'Yonne et le Jura présentent des taux plus faibles, proches de 1,4 %.

Deux tiers des maires ont plus de 60 ans

Bien que les **conditions d'éligibilité** permettent de se présenter aux élections municipales et d'accéder à la fonction de maire dès l'âge de 18 ans, le mandat est dans les faits assuré majoritairement par des personnes d'âge mûr, plus expérimentées. En Bourgogne-Franche-Comté, l'âge moyen des maires en 2025 est de 63 ans, identique à la moyenne nationale, et 82 % d'entre eux ont entre 45 ans et 74 ans ► **figure 2**. Ainsi, la présence de jeunes maires est très marginale : une petite vingtaine d'édiles de la région a moins de 35 ans.

Cette structure d'âge s'explique par les exigences du mandat. L'accès aux fonctions de maire implique souvent d'avoir construit un réseau relationnel local et acquis une expérience solide, consolidés par un engagement local progressif et durable dans la vie communale. Par ailleurs, l'existence de contraintes professionnelles ou familiales aux âges moins avancés peut constituer un frein à l'exercice de ce mandat.

► 2. Répartition des élus municipaux par âge et fonction

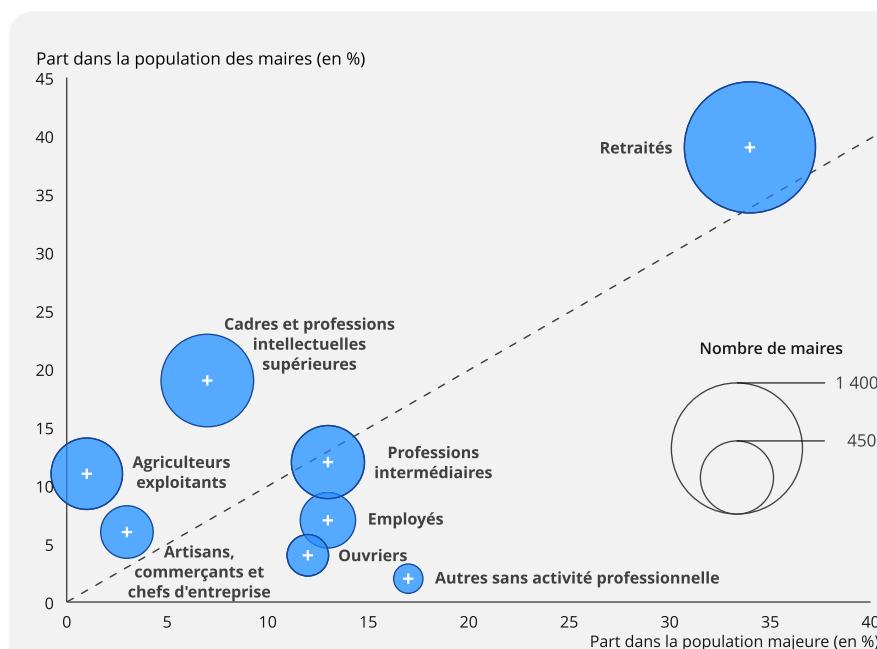


Six maires sur dix sont retraités ou cadres

En lien avec leur moyenne d'âge, quatre maires sur dix sont retraités ► **figure 3**. Leur parcours professionnel antérieur constitue un atout pour faire face à la complexité des responsabilités locales, notamment dès leur prise de fonction en 2020 dans le contexte de la crise

sanitaire. Les cadres arrivent en deuxième proportion avec deux maires sur dix. À mesure que la taille de la commune croît, la part de retraités fléchit alors que celle de cadres augmente ► **figure 4**. Dans les plus grandes communes, l'exercice du mandat devient alors un véritable travail de réseau, mobilisant des compétences proches de celles acquises dans les parcours professionnels de cadres. Le rôle de maire nécessite en outre davantage de compétences en management, en gestion de projet, en négociation ou encore en pilotage d'équipes administratives spécialisées. Toutefois, moins de maires sont cadres en Bourgogne-Franche-Comté qu'en moyenne en France métropolitaine (-3 points). Dans la région, la population de cadres est moins importante, et elle ne réside pas traditionnellement dans les petites communes, plus nombreuses. En revanche, davantage de retraités, d'ouvriers et d'employés sont maires. Beaucoup d'agriculteurs sont également maires : ils représentent environ 11 % des maires. Leur surreprésentation dans les petites communes rurales tient à la fois à leur implantation durable dans le territoire et à leur familiarité avec les réalités locales. Les compétences techniques et les ressources dont ils disposent peuvent également constituer un atout dans l'administration quotidienne de ces communes. Toutefois, la part d'agriculteurs parmi les maires diminue nettement à mesure que

► 3. Représentativité des maires selon leur catégorie socio-professionnelle



la taille de la commune augmente : 14 % des maires de communes de moins de 500 habitants sont agriculteurs, 8 % pour celles de 500 à 1 000 habitants, 4 % entre 1 000 et 3 500 habitants, puis aucun dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Un profil des maires éloigné de celui de la population

Le profil socioprofessionnel des maires se distingue nettement de celui de la population majeure de la région. Les agriculteurs exploitants, qui ne représentent qu'environ 1 % de la population majeure, constituent plus de 11 % des maires. De même, les cadres et professions intellectuelles, présents à hauteur de 7 % dans la population, représentent près de 19 % des responsables municipaux. Les retraités ainsi que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise sont également un peu plus nombreux.

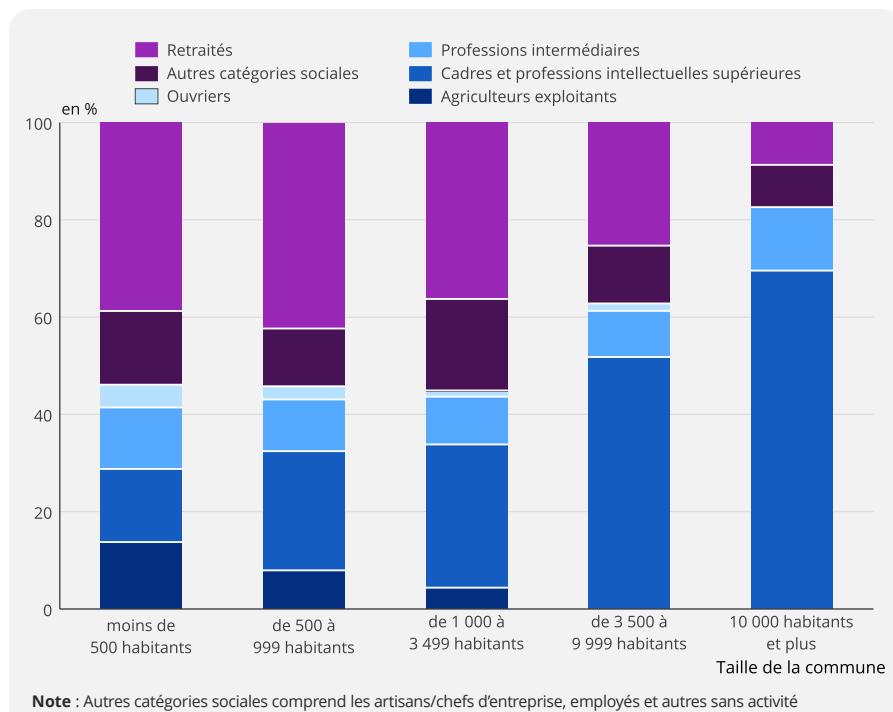
Plusieurs catégories socio-professionnelles se retrouvent sous-représentées. Les personnes sans activité professionnelle représentent 17 % de la population adulte mais moins de 2 % des maires. De même, relativement peu d'employés et d'ouvriers sont maires.

Un maire sur cinq est une femme

Avec 21 % de femmes parmi les maires, la Bourgogne-Franche-Comté se situe en termes de parité au 8^e rang des 13 régions de la France métropolitaine. La part de femmes a peu évolué, gagnant 4 points en 17 ans. Le mandat de maire demeure difficile d'accès pour les femmes, dans la région comme ailleurs en France.

Au sein des conseils municipaux, la part de femmes est plus importante, 38 %.

► 4. Répartition des maires selon leur catégorie sociale et la taille de la commune



Note : Autres catégories sociales comprend les artisans/chefs d'entreprise, employés et autres sans activité professionnelle.

Source : Ministère de l'Intérieur, RNE mai 2025.

Mais elle décroît à mesure que les responsabilités augmentent : les femmes représentent 36 % des adjoints, 30 % des premiers adjoints et 21 % des maires. Cet écart entre le nombre d'élues au conseil et leur présence dans l'exécutif s'explique notamment par le mode de désignation interne des adjoints et des maires, élus par les conseillers municipaux sans obligation de parité. En fait, les dispositifs législatifs favorisant la parité ne portent pas sur les fonctions de maire et d'adjoints, mais sur l'élection des conseillers municipaux. En 2020, la loi n° 2013-403 du 17 mai

2013 imposait une alternance stricte femme-homme sur les listes électorales, et uniquement pour les communes de 1 000 habitants et plus. Elle a abouti à une quasi-parité (48 % de femmes) dans les conseils municipaux où elle s'appliquait, mais également parmi les adjoints désignés en leur sein. En revanche, les femmes y sont plus rarement premiers adjoints (39 %), encore moins maires (23 %). Parmi les 23 communes de plus de 10 000 habitants, quatre sont dirigées par des femmes, dont Dijon et Besançon.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'absence de contraintes légales aux élections de 2020 les éloigne de la parité. Les femmes représentent 35 % des conseillers municipaux, et sont, là aussi, moins présentes à mesure que le poste gagne en responsabilité. Toutefois, un changement important intervient à partir des élections municipales de mars 2026 : les règles d'alternance femme-homme sur les listes électorales vont s'appliquer à l'ensemble des communes. La proportion de femmes au sein des conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants devrait se rapprocher de la parité, même si la constitution de listes paritaires pourrait s'avérer difficile dans certaines communes.

► 5. Représentation des élus municipaux par rapport à la population selon leur catégorie sociale

Catégorie sociale	Conseillers municipaux				Population majeure de la région (en %)	
	Maires (effectifs)	(en %)	Adjoints (en %)	Autres conseillers (en %)		
Agriculteurs exploitants	420	11	9	9	9	1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	227	6	6	7	6	3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	706	19	17	17	17	7
Professions intermédiaires	440	12	17	19	18	13
Employés	252	7	12	15	13	13
Ouvriers	142	4	7	11	10	12
Retraités	1 413	39	30	19	24	34
Autres sans activité professionnelle	71	2	2	3	3	17
Ensemble	3 671	100	100	100	100	100

Sources : Insee, recensement de la population 2022 ; Ministère de l'Intérieur, RNE mai 2025.

Le profil des conseillers municipaux est plus proche de celui de la population

Le profil de l'ensemble des conseillers municipaux est plus diversifié que celui des seuls maires, et se rapproche davantage de celui des habitants majeurs de la région ► **figure 5**. Les ouvriers représentent ainsi 10 % des conseillers, bien davantage que parmi les maires, mais un peu en deçà de leur poids dans la population (12 %). Les employés regroupent 13 % des effectifs, soit un poids équivalent dans la population. Les professions intermédiaires sont très présentes : elles constituent 18 % des conseillers, une part supérieure à leur place dans la population (13 %). Les fonctions délibératives sont moins prenantes au quotidien que les responsabilités exécutives des maires et adjoints. Elles restent ainsi plus accessibles aux actifs. Elles permettent une conciliation plus aisée entre engagement municipal et contraintes professionnelles ou familiales.

À l'inverse, les retraités et les personnes sans activité professionnelle, c'est-à-dire les inactifs, sont sous-représentés parmi les élus municipaux. La situation des retraités est cependant contrastée puisqu'ils sont en revanche surreprésentés parmi les maires. Les personnes sans activité professionnelle semblent plus éloignées de la vie communale.

Les jeunes conseillers municipaux, potentiels maires de demain

Les conseillers municipaux sont, dans l'ensemble, plus jeunes que les maires : 35 % d'entre eux ont moins de 50 ans, contre seulement 13 % des maires. Certains citoyens s'engagent même assez tôt dans la vie municipale : un peu plus de 2 000 conseillers ont moins de 35 ans, soit 5 % de l'ensemble des élus. S'engager localement jeune permet d'acquérir de l'expérience, voire susciter le souhait de devenir maire. Mais même chez les jeunes générations, les femmes restent sous-représentées : elles ne

constituent que 36 % des jeunes conseillers municipaux.

En parallèle de leur mandat, un élu de moins de 35 ans sur dix poursuit encore des études. Les autres sont le plus souvent en début de carrière professionnelle, notamment deux sur dix exercent un métier ouvrier. Leurs profils diffèrent toutefois selon que les **communes** sont très denses en habitants ou non. Les communes à forte densité comprennent parmi leurs jeunes élus, 28 % d'étudiants et 22 % de cadres, contre 12 % et 8 % pour les communes moins denses, où les ouvriers et agriculteurs sont plus présents. ●

David Brion, Dimitri Szempruch (Insee)

Retrouvez davantage de données associées à cette publication sur www.insee.fr

► Définitions

En France, les **conditions d'éligibilité** au conseil municipal exigent d'être majeur, de jouir de ses droits civiques et d'entretenir un lien avec la commune (être inscrit sur la liste électorale ou être un contribuable fiscal). Si les ressortissants européens peuvent siéger comme conseillers, seuls les Français peuvent devenir maires ou adjoints. Les maires et les adjoints sont des conseillers municipaux élus à des fonctions exécutives au sein du conseil municipal.

Les **communes très denses** sont, dans cette publication, celles des grands centres urbains et des centres urbains intermédiaires de la [grille communale de densité à sept modalités](#). Cette grille élaborée par l'Insee classe les communes françaises selon leur niveau de densité de population et la structure de l'habitat, à partir de la répartition de la population dans des carreaux de 1 km². Elle permet de distinguer différents types d'espaces urbains et ruraux, en tenant compte à la fois de l'intensité de l'urbanisation et du degré de dispersion de l'habitat.

► Sources

Le **répertoire national des élus** (RNE) recense les personnes exerçant un mandat électif en France. Il est renseigné et tenu à jour par les préfectures et les services du ministère de l'Intérieur, sur la base des éléments fournis par les élus lors de la phase d'enregistrement des candidatures. Il comprend des informations comme le nom, le prénom, le sexe, la date de naissance, la catégorie sociale, le mandat exercé, la collectivité, et la date de début de mandat.

L'**étude du Cevipof** (Centre de recherches politiques de Sciences Po) identifie, à partir du RNE, les changements de maires survenus en France à partir des élections de 2020 et jusqu'en mars 2025. Elle recueille leur identité afin d'enquêter sur les causes du changement. Elle s'appuie pour cela sur des articles parus dans la presse, des déclarations d'acteurs publics locaux, ou d'associations départementales de maires, voire par contact direct avec les mairies concernées.

► Pour en savoir plus

- **Foucault M.**, « [Les démissions de maires : enquête sur un phénomène sans précédent](#) », note du Centre de recherches politiques de Sciences Po, juin 2025.
- **Brion D., Logeais C.**, « [Les femmes toujours bien moins nombreuses que les hommes aux fonctions de décision](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 150, mars 2022.
- **Brion D., Tribout X.**, « [La parité progresse dans les conseils municipaux de Bourgogne-Franche-Comté](#) », Insee Flash Bourgogne-Franche-Comté n° 780, mars 2019.

